



CC du Pays de Villefagnan (Siren : 241600535)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Villefagnan
Arrondissement	Angoulême
Département	Charente
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/1995
Date d'effet	29/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Alain ETOURNEAUD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue du Puits Gilbert B.P 15
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16240 VILLEFAGNAN
Téléphone	05 45 31 65 25
Fax	05 45 31 12 92
Courriel	cdc.paysvillefagnan@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 408
Densité moyenne	21,27

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Brettes (211600598)	200
16	Courcôme (211601109)	442
16	Empuré (211601273)	129
16	La Chèvrerie (211600986)	144
16	La Forêt-de-Tessé (211601422)	220
16	La Magdeleine (211601976)	131
16	Londigny (211601893)	259
16	Longré (211601901)	217
16	Montjean (211602297)	263
16	Paizay-Naudouin-Embourie (211602537)	418
16	Raix (211602735)	152
16	Saint-Martin-du-Clocher (211603352)	133
16	Souvigné (211603733)	244
16	Theil-Rabier (211603816)	168
16	Tuzie (211603915)	162
16	Villiers-le-Roux (211604137)	126

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Développement des énergies renouvelables : mise en place et actualisation d'une zone de développement éolien et solaire (ZDE), à l'échelle intercommunale ;</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>Création, aménagement, entretien et gestion des assainissements collectifs futurs, à l'exclusion de la commune de Paizay-Naudouin.</i>
- Assainissement non collectif <i>Elaboration du zonage d'assainissement Contrôle de l'assainissement non collectif dans le cadre du SPANC (service public d'assainissement non collectif), qui s'établit comme suit : . contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement non collectif . contrôle de bon fonctionnement et d'entretien</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Traitement des ordures ménagères et autres déchets	Traitement des déchets industriels banals
Sanitaires et social	
<p>- Action sociale</p> <p>- Intervention dans le cadre d'un contrat temps libre, d'un contrat éducatif local pour la jeunesse (6-18 ans) - Mise en place d'un temps de rencontre destiné aux enfants de 0 à 3 ans - Et toute démarche globale, en partenariat avec les acteurs institutionnels concernés.</p>	
Développement et aménagement économique	
<p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p>Etude, création, extension, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités commerciales, artisanales, agricoles et tertiaires futures.</p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</p> <p>Aides aux entreprises tendant à favoriser leur accueil par : - La mise à disposition de terrains ou de bâtiments artisanaux ou commerciaux ; - La création d'ateliers-relais. Toute action de développement économique reposant sur le soutien à la création, la transmission, la valorisation d'activités dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et des services, de l'agriculture et du tourisme, sous réserve de la réglementation en vigueur. Actions de soutien aux derniers commerces, dans le cadre d'opération de construction ou réhabilitation de multiples ruraux : ces actions concernent les nouvelles activités ou les reprises d'activités existantes. Création, aménagement, entretien et gestion de signalétique communautaire : panneaux d'entrée sur le territoire, micro-signalisation, signalisation et signalétique touristique.</p>	
Développement et aménagement social et culturel	
<p>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs</p> <p>Sont considérés comme d'intérêt communautaire les équipements culturels à créer correspondant aux critères suivants :</p> <p>- s'adressant, au moins, à l'ensemble des habitants du territoire communautaire ; - dépassant le seuil financier de 500 000 euros HT. En outre, la communauté de communes est compétente dans le cadre de : - Etude, réalisation, aménagement, gestion, entretien et animation du Pôle Archéologique d'Embourie : . Dépôt de fouilles archéologiques d'Embourie, . Salle d'exposition temporaire « La Petite forge », . Salle d'exposition ou centre d'interprétation du patrimoine.</p>	
<p>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs</p> <p>Sont considérés comme d'intérêt communautaire les équipements sportifs à créer correspondant aux trois critères suivants :</p> <p>- équipements innovants : absence d'équipement similaire sur le territoire ; - s'adressant, au moins, à l'ensemble des habitants du territoire communautaire ; - répondant aux normes des fédérations sportives concernées. En outre, la communauté de communes est compétente en matière d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement de l'aire couverte de Villefagnan. Elle sera compétente en cas de création d'un nouvel équipement pluridisciplinaire, principalement destiné au collège de Villefagnan.</p>	
<p>- Activités culturelles ou socioculturelles</p> <p>Conservation et mise en valeur des objets archéologiques découverts sur le site gallo-romain des Châteliers à Embourie.</p> <p>Aide à la diffusion culturelle : - soutien à la diffusion par l'acquisition d'équipements scéniques et culturels pour les lieux de spectacles existant sur le territoire de compétence de la communauté de communes Actions et animations culturelles : - programmation, mise en oeuvre et/ou soutien d'actions, d'animations et de manifestations culturelles d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les actions, animations ou manifestations ayant pour objectifs de favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre, et/ou ayant un caractère supra communal et structurant pour le territoire. Prise en charge des intervenants musicaux, éducatifs et culturels dans le cadre d'actions d'intérêt communautaire menées sur le territoire d'au moins deux communes.</p>	
<p>- Activités sportives</p> <p>Actions et animations sportives : - Programmation, mise en oeuvre et/ou soutien d'actions, d'animations et de manifestations sportives d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les actions, animations ou manifestations ayant pour objectifs de favoriser l'accès au sport du plus grand nombre, et/ou ayant un caractère supra communal et structurant pour le territoire. Prise en charge des intervenants sportifs dans le cadre d'actions d'intérêt communautaire</p>	

menées sur le territoire d'au moins deux communes. De plus, est d'intérêt communautaire la prise en charge des coûts de transport de l'enseignement secondaire vers la piscine située en périphérie de la communauté.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale.

- Transport scolaire

Est d'intérêt communautaire la prise en charge des coûts de transport de l'enseignement secondaire vers la piscine située en périphérie de la communauté.

- Etudes et programmation

Bâtir à partir d'un diagnostic portant sur l'état de l'économie locale et sur ses potentialités, un projet d'aménagement et de développement du territoire de la communauté sous forme d'étude de territoire. Élaboration et suivi d'une charte paysagère intercommunale.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont concernées les voies qui constituent des dessertes d'intérêt économique. Est considéré comme de la voirie communautaire, la liste des voies suivante :

- Montjean	VC 402	1 661 mètres	- Montjean	
VC 404	940 mètres	- Villiers le Roux	VC 103	340 mètres
			- Theil Rabier	VC 302
1 486 mètres	- Theil Rabier	VC 305	248 mètres	- Longré
				VC 2
830 mètres	- Longré	VC 307	641 mètres	- La Magdeleine
				VC 6
mètres	- La Forêt de Tessé	VC 304	80 mètres	900

Développement touristique

- Tourisme

Etude, réalisation, gestion et entretien d'équipements et d'aménagements collectifs futurs susceptibles de développer le tourisme (équipement, signalisation, aménagement de sites, promotion). Création, gestion, entretien et animations des circuits de randonnées inscrits au PDIPR : mise en place et entretien du balisage. Création, entretien et animation de circuits pédagogiques ou thématiques, à l'exclusion du circuit de découverte de la maison du Val de Péruse, à Montjean. Organisation et animation d'activités de tourisme d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les activités de tourisme dont le rayonnement participe à l'image du territoire communautaire, tel est le cas de : - L'opération « Eté actif », organisé avec le soutien du conseil général ; - L'opération « paniers gourmands », en partenariat avec le Pays du Ruffecois ; - L'opération « assiettes gourmandes » ; - Et toutes opérations visant à favoriser l'accueil des touristes et valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux. Appui à l'office de tourisme compétent territorialement.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Réalisation de toute étude et analyse générale liée au logement et à l'habitat intéressant l'ensemble du territoire communautaire (ex : PLH...).

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Intervention dans le cadre d'OPAH ou de toute politique d'action sociale contribuant à la résorption de l'habitat insalubre menée sur le territoire, préalablement définie en partenariat avec le Pays Ruffecois.

Autres

- Autres

Prise en charge des participations financières au service départemental d'incendie et de secours. Numérisation du cadastre de l'ensemble des communes.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
16	SYND MIXTE CONTRAT DE PAYS DU RUFFECOIS (251601118)	SM fermé	1 188
16	SYND DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA CHARENTE dit CALITOM (251602660)	SM fermé	37 757

16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION (251602785)	SM ouvert	159 100
----	---	-----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)